



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B. P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX
Téléphone: 03 89 64 59 59
Télécopie: 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SECRETARIAT GENERAL
secretariat.general@rixheim.fr

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIXHEIM

Séance ordinaire du 29 avril 2021 Cité des Sports, rue Vaclav Havel à Rixheim

Nombre de membres du Conseil Municipal en fonction : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 23

Séance présidée par Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Assistaient à la séance :

Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, André GIRONA, Alain DREYFUS, Raphaël SPADARO, Patrick BOUTHERIN, Isabelle TINCHANT-MERLI, Bilge BAYRAM, Véronique FLESCHE, Bérengère MICODI, Sébastien BURGUY et Alexandre DURRWELL.

Excusés :

Mme Barbara HERBAUT (procuration à M. Philippe WOLFF)
M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. Raphaël SPADARO)
Mme Miné SEYHAN (procuration à M. Jean KIMMICH)
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT (procuration à Mme Marie ADAM)
M. Ludovic HAYE (procuration à Mme Rachel BAECHTEL)
M. Olivier BECHT (procuration à Mme Rachel BAECHTEL)
M. Bruno TRANCHANT
Mme Michèle DURINGER
M. Lucas SCHERRER
Mme Guileine LEVY
Mme Marie ADAM (au point 5, ne prenant pas part au vote pour la subvention des Scouts et Guides de France)
Mme Véronique FLESCHE (au point 7, ne prenant pas part au vote pour la convention avec l'Orchestre d'Harmonie)

Secrétariat de séance assuré par :

M. Jean KIMMICH, Adjoint au Maire, secrétaire

M. Olivier CHRISTOPHE, Directeur Général des Services, secrétaire adjoint

Assistaient en outre à la séance :

1 journaliste



ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint
2. Désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil d'Administration du collège de Rixheim

FINANCES

3. Décision modificative n°1 du Budget 2021
4. Constitution d'une provision pour risques et charges
5. Attribution de subventions
6. Acquisition de 9 défibrillateurs
7. Conventions de partenariat – Subventions aux associations culturelles – Année 2021
8. Convention d'objectifs entre la Ville de Rixheim et l'Association de l'Ecole de Musique de Rixheim – année 2021

INTERCOMMUNALITE

9. Rapport d'activités 2020 du Syndicat Intercommunal de Habsheim et Environs (SIHE)
10. Rapport d'activités 2020 de la Brigade Verte
11. Règlement local de publicité intercommunal de Mulhouse Alsace Agglomération : débat sur les orientations générales

JURIDIQUE

12. Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de gestion ultérieure avec la Collectivité européenne d'Alsace et le Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon – Travaux de mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Chemin Vert » rue d'Ottmarsheim

PERSONNEL

13. Modification à l'état des emplois
14. Informations du Maire et des Adjoints
15. Divers

Point 1 de l'ordre du jour

Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint

Rapporteur : Madame le Maire

Selon dispositions des articles L.2541-6 et L. 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances et le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide de nommer :

- Monsieur Jean KIMMICH
- Monsieur Olivier CHRISTOPHE

respectivement aux fonctions de secrétaire et de secrétaire adjoint de séance du Conseil municipal.

Point 2 de l'ordre du jour

Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du collège de RIXHEIM

Rapporteur : Madame le Maire

Par délibération en date du 16 septembre 2020, le Conseil Municipal avait désigné ses représentants au Conseil d'Administration du collège de Rixheim.

Il convient de revoir cette délibération compte tenu de la désignation par le SIHE de ses propres représentants.

Deux membres du Conseil municipal ont fait acte de candidature (Mme Catherine MATHIEU-BECHT en qualité de titulaire et Mme Valérie MEYER en qualité de suppléante).

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

D'acter la désignation de Madame Catherine MATHIEU-BECHT en tant que représentante titulaire de la ville de RIXHEIM au Conseil d'Administration du collège de Rixheim et de Madame Valérie MEYER en tant que suppléante.

Point 3 de l'ordre du jour**Décision Modificative n° 1 du Budget 2021****Rapporteur : Madame le Maire**

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

– D'approuver l'inscription au Budget 2021 des modifications suivantes :

Section de fonctionnement :

Imputation comptable		Dépense	Recette	Objet
92020 Administration générale	6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	3 000		Constitution d'une provision pour risques et charges
938 Dépenses imprévues	022 Dépenses imprévues	-3 000		
		0	0	

Section d'investissement :

NEANT

Point 4 de l'ordre du jour**Constitution d'une provision pour risques et charges****Rapporteur : Madame le Maire**

Par courriel en date du 14 avril 2021, Monsieur le Trésorier Principal de Mulhouse-Couronne, Comptable de la Ville, demande la constitution d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers, afin de faire face au risque qui pèse sur le recouvrement d'anciennes créances.

Le montant de la dépréciation s'élève à 2.950,00 € et correspond aux restes à recouvrer de plus de 2 ans au 31/12/2021.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- De constituer, à partir de l'exercice 2021 et jusqu'à nouvel ordre, une provision semi-budgétaire pour dépréciation des comptes de tiers, de 2.950,00 € ;
- D'imputer la dépense correspondante à l'article 92020 (Administration générale de la Collectivité) / compte 6817 (Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants) du Budget 2021.

Point 5 de l'ordre du jour

Attribution de subventions

Rapporteur : Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'allouer les subventions suivantes :

article 92113 / compte 6574
Pompiers, incendies et secours

- Union Départementale des Sapeurs-Pompiers (UDSP) - MULHOUSE1.260,00 €
pour 63 sapeurs-pompiers actifs,
pour mémoire, la subvention 2020 s'élevait à 1.320,- €,
la subvention demandée s'élève à 1.260,- €,
23 voix pour

article 92311 / compte 6574
Expression musicale, lyrique et chorégraphique

- Ecole de Musique - RIXHEIM73.000,00 €
- a compte voté le 17 décembre 2020.....- 20.000,00 €
pour mémoire la subvention 2020 s'élevait à 80.000,- €, *53.000,00 €*
la subvention demandée s'élève à 73.000, €,
23 voix pour

article 92523 / compte 6574
Actions en faveur des personnes en difficulté

- S.UR.SO (Service d'Urgence Sociale) - MULHOUSE200,00 €
pour mémoire, la subvention 2020 s'élevait à 200,- €.-
23 voix pour

article 92524 / compte 6574
Interventions sociales et santé - Autres services

- Amicale des Donneurs de Sang – RIXHEIM 1.000,00 €
pour mémoire la subvention 2020 s'élevait à 1.000,- €,
la subvention demandée s'élève à 1.000,- €,
23 voix pour

- Association Soutien Scolaire et Loisirs – RIXHEIM 2.600,00 €
pour mémoire la subvention 2020 s'élevait à 2 600,- €,
la subvention demandée s'élève à 2 600,- €,
23 voix pour

- Scouts et Guides de France - RIXHEIM 3.000,00 €
pour mémoire la subvention 2020 s'élevait à 3.000,- €,
la subvention demandée s'élève à 3.000,- €,
22 voix pour

- Union Nationale des Combattants (U.N.C. Soldats de France) - RIXHEIM 1.500,00 €
pour mémoire la dernière subvention versée s'élevait à 1.000,- € (en 2019),
la subvention demandée s'élève à 1.500,- €,
23 voix pour

- Ligue Nationale Française contre le Cancer - MULHOUSE 100,00 €
23 voix pour

- Fédération Française de Cardiologie - OBERHAUSBERGEN 100,00 €
23 voix pour

- Centre Européen d'Etude du Diabète - STRASBOURG 100,00 €
23 voix pour

- De rejeter les demandes formulées par :

- La Prévention Routière - COLMAR,
23 voix pour

- ARAHM (Association Régionale d'Aide aux Handicapés Moteurs) – STRASBOURG,
23 voix pour

- Association Frontalière des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales –
BARTENHEIM,
23 voix pour

- Marion et Laura SEILLER – REININGUE
au titre de leur participation au 2^e Raid Humanitaire 'Bretz'elles' des sables' en octobre 2021
dans le désert du Sahara.
23 voix pour

Point 6 de l'ordre du jour**Acquisition de 9 défibrillateurs****Rapporteur : Madame le Maire**

Dans le cadre des obligations réglementaires, il est envisagé d'acquérir 9 défibrillateurs afin d'équiper l'ensemble des établissements communaux de 4^e catégorie recevant du public.

L'opération, estimée à 11.897,40 € HT, concerne les bâtiments suivants :

- Groupe Scolaire des Romains,
- Groupe Scolaire du Centre,
- Ecole Maternelle Entremont,
- Ecole Primaire Entremont,
- Ecole Maternelle Ile-Napoléon,
- Tennis couvert Wilson,
- Centre Technique Municipal,
- Police Municipale,
- Résidence 'Les Glycines'.

Pour financer le projet, il est proposé de solliciter la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), ainsi que l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 2021.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'approuver le projet d'acquisition de 9 défibrillateurs tel que présenté ci-dessus,
- D'approuver le plan de financement ci-après :

Organisme	Dispositif	Montant HT	%
CeA	Fonds de Solidarité Territoriale	6 500,00	54,6 %
Etat	DETR 2021	3 000,00	25,2 %
Ville de Rixheim	Autofinancement	2 397,40	20,2 %
		11 897,40	100,0 %

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la formalisation des demandes de subvention.

Point 7 de l'ordre du jour

Conventions de partenariat – Subventions aux associations culturelles – Année 2021

Rapporteur : Madame le Maire

En vue d'assurer une meilleure lisibilité quant à l'utilité publique des subventions versées aux associations, la Ville de Rixheim a décidé de signer une convention de partenariat avec chaque association pour laquelle le Conseil Municipal aura décidé l'octroi d'une subvention de plus de 1 000 €, afin de définir les droits et obligations de chacune des parties.

Les associations :

- Arboriculteurs de Rixheim-Eschentzwiller
- Centre de danse Cynthia JOUFFRE
- Cercle des Arts
- Société d'Histoire
- Orchestre d'Harmonie

Sont concernées par ces dispositions.

Les conventions seront signées pour 1 an du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'approuver les projets de conventions à conclure entre la Ville de Rixheim et les associations ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que les éventuels avenants concernant le montant et les modalités de versement des subventions pour 2021.

Point 8 de l'ordre du jour

Convention d'objectifs entre la Ville de Rixheim et l'Association de l'Ecole de Musique de Rixheim – année 2021

Rapporteur : Madame le Maire

Conformément à l'obligation combinée de l'article n°10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, modifiée par l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005, et de l'article 1^{er} du décret n°2001-495 du 06 juin 2001, une autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23.000,00 €, doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui

en bénéficié. La convention doit définir l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

L'Association de l'Ecole de Musique de Rixheim est concernée par ces dispositions.

La convention sera signée pour 1 an du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'approuver le projet de convention d'objectifs à conclure pour 2021 entre la Ville de Rixheim et l'Association de l'Ecole de Musique de Rixheim ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention.

Point 9 de l'ordre du jour

Rapport d'activités 2020 du Syndicat Intercommunal de Habsheim et Environs (SIHE)

Rapporteur : Madame le Maire

VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant la communication du rapport d'activités de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunales (EPCI) accompagné du Compte Administratif par le Maire du Conseil Municipal en séance publique,

VU le rapport d'activités 2020 établi par le Syndicat Intercommunal de Habsheim et Environs, approuvé par son Comité Directeur le 8 avril 2021, qui retrace :

- l'historique du syndicat,
- la composition de l'assemblée,
- le personnel et les services,
- l'activité des services au cours de l'année 2020 : délibérations, décisions, compétence 'sécurité', compétence 'affaires scolaires'.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

De prendre acte du rapport d'activités 2020 établi par le Syndicat Intercommunal de Habsheim et Environs, tenu à la disposition du public.

Point 10 de l'ordre du jour**Rapport d'activités 2020 de la Brigade Verte****Rapporteur : Madame le Maire**

VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant la communication du rapport d'activités de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunales (EPCI) accompagné du Compte Administratif par le Maire du Conseil Municipal en séance publique,

VU le rapport d'activités 2020 établi par la Brigade Verte, approuvé par son Comité Syndical le 14 avril 2021, qui reprend :

- Le bilan de l'activité de la brigade pour l'année 2020,
- Les bilans financiers,
- L'évolution de la structure

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

De prendre acte du rapport d'activités 2020 établi par la Brigade Verte, tenu à la disposition du public.

Point 11 de l'ordre du jour**Règlement local de publicité intercommunal de Mulhouse Alsace Agglomération : débat sur les orientations générales****Rapporteur : Monsieur Philippe WOLFF**

Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) définit les règles à l'égard de la publicité, des enseignes et pré enseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique. Ces règles, nécessairement plus restrictives que le règlement national édicté par le Code de l'Environnement, peuvent être générales ou applicables à des zones spécifiques.

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 20 mai 2019, la compétence en matière de Règlement Local de Publicité a été transférée à Mulhouse Alsace Agglomération.

Par délibération du 9 décembre 2019, le Conseil d'agglomération de m2A a prescrit l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) de l'agglomération mulhousienne et défini les modalités de collaboration avec les communes et de concertation avec les acteurs concernés et le grand public.

Il a défini 6 objectifs auxquels devra répondre la nouvelle réglementation :

1. Améliorer la qualité du paysage urbain, résidentiel et d'activités, afin de renforcer l'attractivité résidentielle et économique de l'agglomération mulhousienne,
2. Intégrer les enjeux du développement durable
3. Préserver la trame verte et bleue

4. Protéger les secteurs patrimoniaux
5. Renforcer l'attractivité des pôles commerciaux
6. Harmoniser la réglementation, notamment sur les axes structurants de l'agglomération

Un débat sur les orientations du projet de RLPi doit être organisé au moins deux mois avant l'arrêt du projet, à la fois au sein de Conseil d'Agglomération de m2a et des Conseils municipaux des communes membres.

La présente délibération a donc pour objet de débattre sur les futures orientations générales du futur RLPi, à l'échelle du territoire.

En l'espèce, les orientations proposées, qui seront intégrées au rapport de présentation, s'appuient sur le diagnostic qui a été conduit sur l'ensemble du territoire de m2A et présenté aux communes le 8 septembre 2020 et aux Personnes Publiques Associées les 19 janvier et 23 mars 2021.

Le diagnostic et les enjeux identifiés ont permis de définir 5 orientations pour le projet de RLPi de l'agglomération mulhousienne. Ces orientations se déclinent comme suit :

1. Préserver les identités paysagères de l'agglomération mulhousienne, qu'elles soient naturelles ou bâties

1.1. Protéger les espaces verts et patrimoniaux, les entrées de Ville, les voies d'eau et les quartiers d'habitation remarquables

Une attention toute particulière sera portée à la protection des espaces à forte valeur environnementale et paysagère, et considérés comme sensibles : il s'agit des abords des monuments historiques ou remarquables, des voies d'eau, des espaces verts et naturels et plus largement des quartiers résidentiels considérés comme remarquables.

Par ailleurs, les entrées d'agglomération et les coupures vertes qui les précèdent constituent des « vitrines » du territoire de Mulhouse Alsace Agglomération. Au regard du diagnostic, l'opportunité du maintien de certains dispositifs de grand format en ces lieux se pose. C'est pourquoi, dans l'ensemble de ces espaces dit « sensibles », la publicité sera très fortement limitée, voire interdite, et la taille des enseignes sera encadrée.

1.2. Limiter les dispositifs publicitaires dans les zones résidentielles et les zones d'activités économiques non commerciales

Les espaces spécifiquement résidentiels, tout comme les zones d'activité tertiaires, industrielles et artisanales, n'ont pas vocation à accueillir un nombre important de dispositifs publicitaires. Les flux de circulation y sont limités et la qualité du paysage doit avant tout être protégée au bénéfice de l'attractivité résidentielle et économique des secteurs en question. La publicité extérieure sera particulièrement limitée dans les espaces résidentiels et les zones d'activités non commerciales.

2. Valoriser les cœurs historiques et les centralités de l'agglomération

Les centres-villes et centres-bourgs sont des lieux porteurs de la plus grande diversité fonctionnelle. Une attention particulière sera par conséquent portée à ces espaces : la publicité y sera en effet sensiblement limitée et les enseignes devront faire l'objet d'un soin particulier.

3. Améliorer la qualité paysagère des axes structurants

Les principaux axes de communications de l'agglomération constituent des lieux prisés des publicitaires. Parallèlement, il s'agit également de lieux vecteurs de l'image du territoire et de son attractivité. Aussi, le RLPi s'attachera à y limiter la densité des dispositifs publicitaires, à homogénéiser et à renforcer les règles d'espacement en vigueur à l'échelle de l'agglomération, afin de mieux concilier enjeux de communication et enjeux paysagers.

4. Maintenir et renforcer l'attractivité des zones commerciales périphériques

Les pôles commerciaux périphériques de l'agglomération sont des espaces entièrement dévolus au commerce. A ce titre, ils constituent des lieux privilégiés pour l'expression de la créativité en matière de publicité. C'est pourquoi, il est prévu que la réglementation locale ne soit pas plus restrictive, en ces lieux, que ce que prescrit le code de l'environnement.

5. Réduire l'empreinte carbone de la publicité en encadrant le développement des nouvelles technologies d'affichage

Impulsée par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), une politique cohérente d'économies d'énergie et de préservation des entités paysagères plurielles se traduira par un encadrement rigoureux des nouveaux dispositifs numériques. Les possibilités de développement des dispositifs lumineux et numériques seront restreintes à certains lieux propices dédiés, tels que les zones commerciales, les axes structurants et les grands centres-villes. Par ailleurs, il est proposé d'étendre la plage horaire d'extinction nocturne obligatoire afin de limiter la consommation d'énergie et la pollution lumineuse, source de perturbations des écosystèmes.

Les orientations ainsi définies doivent, conformément aux dispositions de l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme, faire l'objet d'un débat.

Vu les orientations du projet de RLPi présentées en conférence des Maires le 8 mars 2021,
Vu le débat sur les orientations générales du projet qui s'est tenu au sein du Conseil d'Agglomération de m2A le 15 mars 2021,

Considérant les objectifs poursuivis par Mulhouse Alsace Agglomération dans le cadre de l'élaboration du RLPi,

Considérant les objectifs poursuivis par notre commune en matière de publicités, d'enseignes et de pré-enseignes,

Considérant le diagnostic réalisé sur le territoire de m2A,

Considérant les orientations proposées pour le projet de RLPi telles qu'exposées qui constitueront l'épine dorsale du projet de RLPi,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

De valider les orientations retenues pour le projet de RLPi.

Point 12 de l'ordre du jour**Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de gestion ultérieure avec la Collectivité européenne d'Alsace et le Syndicat de Communes de l'Île Napoléon – Travaux de mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Chemin Vert » rue d'Ottmarsheim****Rapporteur : Monsieur Richard PISZEWSKI**

Pour améliorer la sécurité, le confort et la desserte des usagers, le SCIN assure la réalisation d'une opération de sécurité avec travaux de calibrage sur la route départementale en traverse d'agglomération de Rixheim (RD 108).

Dans ce cadre, il est nécessaire de recourir à une convention de co-maîtrise d'ouvrage comme prévu par l'article L.2422-12 du code de la commande publique.

Le coût des travaux de cette opération est estimé à 134 000,00€ TTC, à la charge du SCIN.

Après remise des ouvrages ainsi réalisés, ils seront intégrés dans le domaine public routier départemental. Leur entretien s'effectuera selon les règles détaillées dans l'annexe n°4 de la convention.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'approuver la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage et de gestion ultérieure avec la Collectivité européenne d'Alsace et le Syndicat de Communes de l'Île Napoléon de l'arrêt de bus « Chemin Vert » situé rue d'Ottmarsheim ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

Point 13 de l'ordre du jour**Modification à l'état des emplois**

Pour tenir compte des besoins des services, des mouvements de personnel et de l'évolution des missions ou des fonctions confiées aux agents, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants et de modifier l'état des emplois comme suit :

au 1^{er} avril 2021

Grade	Service d'affectation	Variation	Effectif total du grade
Attaché à temps complet	Informatique	+ 1	8
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Informatique	- 1	2
Technicien principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Urbanisme-Environnement	+ 1	1

Technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Urbanisme-Environnement	- 1/+ 1	1
	Entretien		
Technicien à temps complet	Entretien	- 1	2
Agent de maîtrise principal à temps complet	Centre Technique Municipal	+ 3	23
	Entretien		
Agent de maîtrise à temps complet	Centre Technique Municipal	- 4	11
	Entretien		
	Poste vacant		
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Centre Technique Municipal	+ 3	9
	Sports - Salles		
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (20 h 00)	Entretien	+ 1	4
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (26 h 05)	Ecoles	+ 1	2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (30 h 00)	Enseignement-Social-Seniors	+ 1	1
Adjoint technique à temps complet	Centre Technique Municipal	- 3/+ 1	15
	Sports - Salles		
Adjoint technique à temps non complet (20 h 00)	Entretien	- 1	9
Adjoint technique à temps non complet (26 h 05)	Ecoles	- 1	6
Adjoint technique à temps non complet (30 h 00)	Enseignement-Social-Seniors	- 1	0
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet (26 h 05)	Ecoles	+ 1	6
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (26 h 05)	Ecoles	- 1	6
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Culture-Evènementiel-Animations	+ 1	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Culture-Evènementiel-Animations	- 1	1

Par ailleurs, un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, un poste d'adjoint technique à temps complet, un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet (26 h 05) sont pourvus. Un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet, un poste de rédacteur à temps complet, un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (14 h 00) et un poste d'adjoint technique à temps non complet (26 h 05) deviennent vacants.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'approuver les créations et suppressions de poste détaillées dans le tableau ci-dessus ainsi que l'état des emplois modifié au 1^{er} avril 2021 ;
- D'autoriser le recrutement d'un adjoint technique à temps complet conformément à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 ;
- De le charger ou son Adjointe déléguée de la régularisation de la situation administrative y relative ;
- D'inscrire au budget 2021 et suivants les crédits correspondants.

Point 14 de l'ordre du jour

Informations du Maire et des Adjointes

Madame Valérie MEYER

Repair café : les deux séances prévues en avril ont été annulées en raison du confinement. Les prochaines séances sont programmées pour le 12 mai, le 21 mai et le 12 juin dans le cadre de la journée de la mobilité.

Centre de vaccination : Madame MEYER souhaite saluer et remercier le travail effectué au quotidien par les agents de la ville pour que le centre fonctionne.

Monsieur Richard PISZEWSKI

Travaux Rixheim centre : de petits chantiers sont prévus à partir du mois de mai, de petite ampleur qui ne devraient pas occasionner de gêne pour les usagers.

Travaux réseau de chaleur à Entremont : le chantier avance conformément au calendrier prévisionnel. A partir du 14 juin jusqu'au 6 juillet, c'est l'intersection entre rue les Ormes et rue Schweitzer qui sera concernée. La circulation sera à double sens dans la rue des Ormes. Du 6 juillet au 31 août, la rue Schweitzer sera coupée depuis la rue des Sapins, jusqu'à la rue Wilson. Une déviation sera mise en place.

Monsieur Patrice NYREK

Edition 2021 des Médiévales : la manifestation est reportée à l'année prochaine, en 2022, compte tenu de la situation sanitaire.

Monsieur Alexandre DURRWELL

Conseil participatif : une charte a été rédigée et est en cours de relecture. Elle permettra de cadrer les modalités de fonctionnement de ce conseil. D'ici la rentrée, le conseil participatif pourra être installé. Un appel sera lancé aux Rixheimois et membres d'associations, aux commerçants et artisans, aux membres du Conseil des Aînés et du Conseil des jeunes.

Point 15 de l'ordre du jour

NEANT

=====

Madame le Maire lève la séance à 19h50

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint
2. Désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil d'Administration du collège de Rixheim

FINANCES

3. Décision modificative n°1 du Budget 2021
4. Constitution d'une provision pour risques et charges
5. Attribution de subventions
6. Acquisition de 9 défibrillateurs
7. Conventions de partenariat – Subventions aux associations culturelles – Année 2021
8. Convention d'objectifs entre la Ville de Rixheim et l'Association de l'Ecole de Musique de Rixheim – année 2021

INTERCOMMUNALITE

9. Rapport d'activités 2020 du Syndicat Intercommunal de Habsheim et Environs (SIHE)
10. Rapport d'activités 2020 de la Brigade Verte
11. Règlement local de publicité intercommunal de Mulhouse Alsace Agglomération : débat sur les orientations générales

JURIDIQUE

12. Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de gestion ultérieure avec la Collectivité européenne d'Alsace et le Syndicat de Communes de l'Île Napoléon – Travaux de mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Chemin Vert » rue d'Ottmarsheim

PERSONNEL

13. Modification à l'état des emplois
14. Informations du Maire et des Adjoints
15. Divers

**Approbation du présent procès-verbal de la séance ordinaire
du Conseil Municipal du 29 avril 2021**

BAECHTEL Rachel <i>Maire</i>	MATHIEU-BECHT Catherine	KIMMICH Jean
HERBAUT Barbara	WOLFF Philippe	LOUIS Maryse
NYREK Patrice	MEYER Valérie	PISZEWSKI Richard
ADAM Marie	EHRET Christophe	THOMAS Dominique
MARCUZ Adriano	ACKER Sophie	GIRONA André
WAESELYNCK Eddie	SPADARO Raphaël	DREYFUS Alain
TRANCHANT Bruno	BOUTHERIN Patrick	DURINGER Michèle
TINCHANT-MERLI Isabelle	LEVY Guileine	SEYHAN Miné
KATZ-BETENCOURT Nathalie	HAYE Ludovic	BECHT Olivier

BAYRAM Bilge	FLESCH Véronique	MICODI Bérengère
BURGY Sébastien	DURRWELL Alexandre	SCHERRER Lucas